

A

A

# Particuliers et professionnels : ce qui change en octobre

29/09/2023

Plafond du livret d'épargne populaire relevé, paiement de la taxe foncière, fermeture du guichet d'aide énergies, etc. Plusieurs changements et dates clés sont à prévoir en octobre 2023. Présentation des temps forts du mois.



© Fotolia.com

## Rehaussement du plafond du livret d'épargne populaire (LEP)

Dès le 1<sup>er</sup> octobre, le plafond du livret d'épargne populaire (LEP) est relevé de **7 700 euros à 10 000 euros** ([décret n° 2023-901](#))

du 28 septembre 2023). L'ouverture d'un LEP est réservée aux personnes de plus de 18 ans, fiscalement domiciliées en France et sous conditions de ressources.

Le montant minimal à déposer reste de 30 euros, et le taux de rémunération est maintenu à **6 % depuis le 1<sup>er</sup> août 2023**.

[En savoir plus sur le livret d'épargne populaire](#)

## Hausse de l'aide MaPrimeRénov' Sérénité

[L'agence nationale de l'habitat](#) (Anah) renforce ses aides en faveur des travaux de rénovation énergétique. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, les ménages aux revenus modestes et très modestes qui réalisent une rénovation globale de leur logement pourront bénéficier d'une aide plus avantageuse.

- Pour les ménages aux revenus très modestes : le taux de financement est porté à **65 % du montant des travaux**, contre 50 % auparavant.
- Pour les ménages aux revenus modestes : le taux de financement est porté à **50 % du montant des travaux**, contre 35 % auparavant.



[Lire le communiqué de presse sur la hausse de cette aide](#)

[En savoir plus sur MaPrimeRénov'](#)

### **Vente à emporter : nouvelles obligations d'indication de l'origine des viandes**

De nouvelles obligations d'information sur l'origine ou la provenance des viandes bovines, porcines, ovines et de volailles entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre ([décret n° 2023-492](#) du 21 juin 2023). Elles s'appliquent déjà aux restaurants et sont étendues aux établissements de restauration commerciale sans salle de consommation sur place et proposant seulement **des repas à emporter ou à livrer**.

Sont visées les **viandes achetées crues** par les restaurateurs et non celles achetées déjà préparées ou cuisinées. Les informations rendues obligatoires portent sur le **pays de d'élevage et d'abattage de l'animal**, ainsi que, pour la viande bovine, sur le pays de naissance de l'animal. Cette mesure devrait permettre de **mieux informer le consommateur**.



[En savoir plus sur ces obligations](#)

### **Dates limites de paiement de la taxe foncière**

Parmi les dates clés de ce mois d'octobre, on retrouve le paiement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Propriétaires et usufruitiers ont **jusqu'au 21 octobre 2023** pour s'acquitter de cet impôt local en ligne, et **jusqu'au 16 octobre 2023** dans le cas d'un paiement par tout autre moyen (chèque, virement, espèces...).

[En savoir plus sur la taxe foncière](#)

### **Bonus écologique : modification des conditions d'éligibilité des véhicules**

Le bonus écologique évolue à partir du **10 octobre prochain**. Les voitures particulières neuves achetées ou louées doivent désormais répondre à un **score environnemental minimal** pour être éligibles à cette aide ([arrêté du 19 septembre 2023](#) ).

Seules les émissions de gaz occasionnées par le véhicule sur la route étaient jusqu'alors prises en considération pour bénéficier de ce bonus.

[En savoir plus sur le bonus écologique](#)

### **TPE/PME : date limite pour une demande au guichet d'aide énergies**

Les entreprises éligibles ont **jusqu'au 31 octobre 2023** pour demander le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité au titre des mois de mai et juin 2023.

&lt;

Il est possible de vérifier son éligibilité en se rendant [sur le site des impôts](#) .

[En savoir plus sur les aides face à la hausse des prix de l'énergie](#)

## Revalorisation des aides personnelles au logement (APL)

&lt;

&lt;

[Les aides au logement](#) augmentent de **3,5 % en métropole** au 1<sup>er</sup> octobre, suivant l'[indice de référence des loyers](#) (IRL). En Corse, la revalorisation atteint 2 %, et 2,5 % en Outre-mer.

Ces hausses devraient aller en faveur du [pouvoir d'achat des Français](#).

[Évaluer ses droits à des prestations sociales](#)

## Cybersécurité : un « Cyber-Score » pour les grandes plateformes en ligne

Les opérateurs de plateformes numériques ont l'obligation, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, de réaliser un audit de cybersécurité afin d'informer sur le niveau de sécurisation de leur site ([loi n° 2022-309](#) du 3 mars 2022).

Le résultat de cet audit doit être présenté au consommateur « *de façon lisible, claire et compréhensible et accompagné d'une présentation ou d'une expression complémentaire, au moyen d'un système d'information coloriel* », à l'instar de [l'étiquetage nutritionnel Nutri-Score](#).

&lt;

[En savoir plus sur cette mesure](#)

[En savoir plus sur la protection des citoyens et des entreprises en ligne](#)

## Aller plus loin

Particuliers et professionnels : ce qui change au 1<sup>er</sup> septembre